



**Sainte-Martine**

Entre terres et rivières

# AVIS PUBLIC

En date du 9 décembre 2021, avis public fût donné à l'effet qu'une séance extraordinaire du conseil municipal aura lieu le 21 décembre 2021 à 19 h 00, au Centre communautaire Saint-Jean-Baptiste et Desjardins, situé au 13, rue Ronaldo-Bélanger, Sainte-Martine, au cours de laquelle, sera traité le sujet suivant :

- Adoption du Règlement numéro 2021-407 concernant l'imposition de taxes et des compensations se terminant le 31 décembre 2022 ;
- Adoption du Règlement numéro 2021-406 modifiant le Règlement de zonage numéro 2019-342 afin de permettre les écoles sportives en zone Mxt-5.

**Prenez note qu'en vertu des récentes directives gouvernementales, cette séance extraordinaire se tiendra par visioconférence, sans la présence du public. Vous êtes donc invités à transmettre vos questions en lien avec cette séance à l'adresse [joanie.ouellet@sainte-martine.ca](mailto:joanie.ouellet@sainte-martine.ca) avant 16 h le 21 décembre 2021.**

Prenez avis en outre, que les délibérations du conseil et la période de questions, lors de ces séances porteront exclusivement sur les sujets susmentionnés.

Donné à Sainte-Martine, ce 20 décembre 2021

Joanie Ouellet  
Secrétaire-trésorière adjointe



3, rue des Copains  
Sainte-Martine (Québec) J0S 1V0

Tél. : 450 427-3050 – Téléc. : 450 427-7331  
[info@municipalite.sainte-martine.qc.ca](mailto:info@municipalite.sainte-martine.qc.ca)  
[municipalite.sainte-martine.qc.ca](http://municipalite.sainte-martine.qc.ca)